



Une charte qui s'étend : aujourd'hui près de 190 jardineries signataires

Des débuts sur le bassin rennais...

La charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » a été initiée dans le cadre du programme « Eau et Pesticides, effet sur la santé et l'environnement » qui, depuis 1998, sensibilise les particuliers aux dangers des pesticides et aux bonnes pratiques de jardinage. Ce qui permet d'agir sur la demande des consommateurs. En 2004, les différents partenaires du programme ont fait le constat unanime qu'il était devenu nécessaire de travailler avec les distributeurs afin d'agir sur l'offre de produits.

La première charte a donc été signée en mars 2005 par 25 jardineries de l'agglomération rennaise et de ses bassins d'alimentation en eau avec la Mce, Rennes Métropole, le Smpbr (le syndicat de production d'eau du bassin rennais), Jardiniers de France, sous l'égide de la Drccrf Bretagne. C'est la première fois en France que des jardineries s'engageaient dans une telle démarche.

Cette charte a d'ailleurs reçu le 1^{er} prix du trophée des Eco-maires catégorie sensibilisation/éducation en 2005 et le prix Territoria catégorie Environnement en 2008.

Une extension test réussie sur le territoire de la rade de Brest en mars 2007

D'autres structures ont alors souhaité mettre en place cette charte sur leur territoire. Fin 2006, la région Bretagne a demandé à la Mce de réaliser un guide méthodologique retraçant la démarche de mise en place de la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! ». Parallèlement, la Mce a accompagné une extension test sur le territoire du contrat de baie de la rade de Brest piloté par Brest métropole océane, la Maison de la bio du Finistère et ses associations. Cette nouvelle charte a été signée en mars 2007 avec 22 jardineries.

La décision de la région Bretagne d'élargir la charte sur de nouveaux bassins de Bretagne

En juillet 2007, soutenus par les autres partenaires régionaux (les 4 conseils généraux, l'Agence de l'eau et les services de l'Etat), le conseil régional de Bretagne décide de mettre en place un accompagnement régional pour l'extension de la Charte.

En septembre 2007, cette mission a été confié à la Mce. Depuis, la charte s'étend sur d'autres territoires.

En 2008 : Baie de Douarnenez et Goyen, Vilaine Amont, Vallée de l'Odet

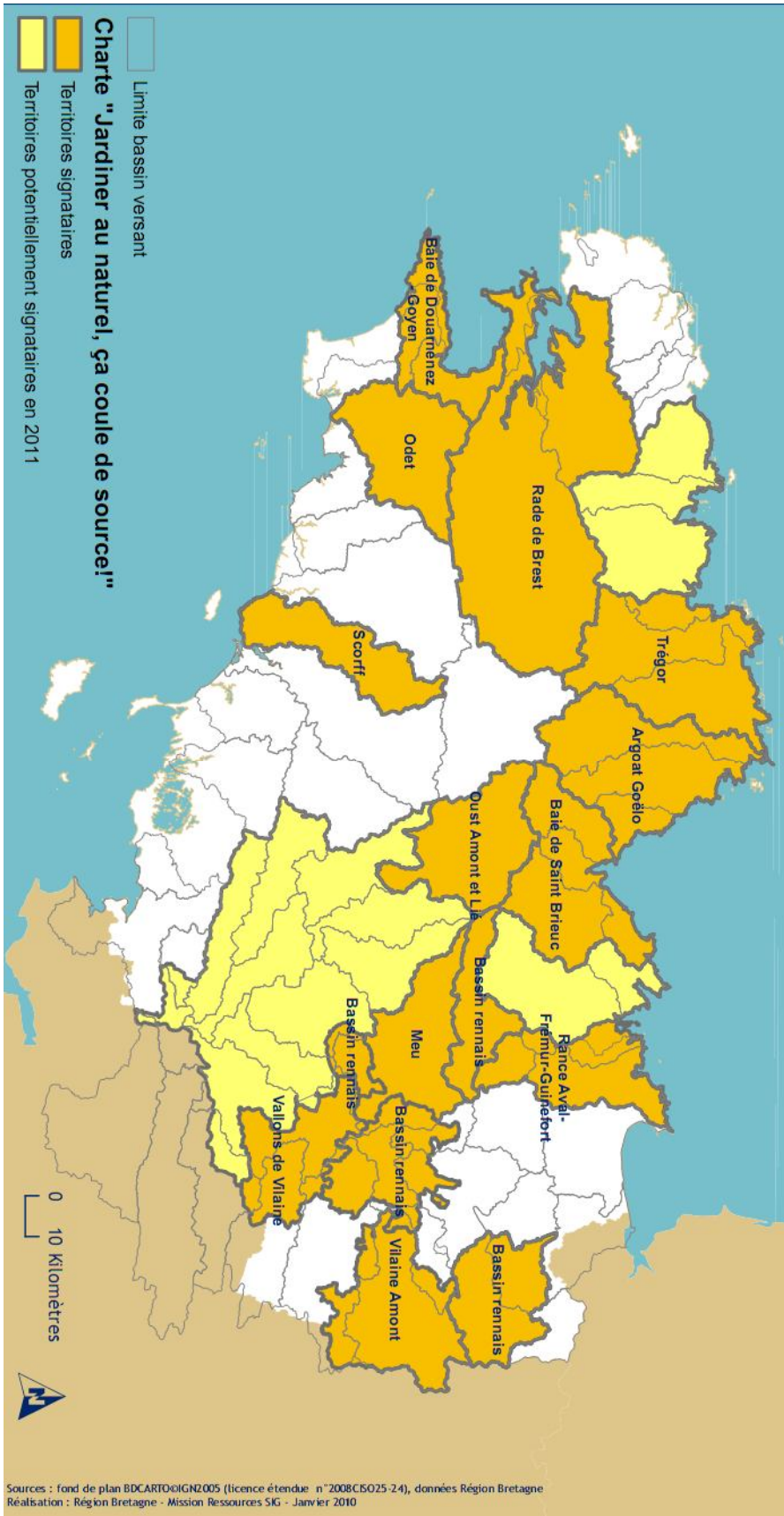
En 2009 : Trégor, Argoat-Goëlo

En 2010, 6 nouveaux territoires ont adhéré : Vallée du Scorff du Scorff, Meu, Oust Amont et du Lié, Rance-Frémur-Guinefort, Baie de Saint Brieuc et les Vallons de Vilaine.

Au total, 13 territoires sur lesquels 187 jardineries sont signataires en 2010.

Charte "Jardiner au naturel, ça coule de source !" Les Territoires

territoire • économie • formation • lycée • transports • environnement • tourisme • culture & sport • solidarité • Europe



Sources : fond de plan BDCARTO©IGN2005 (licence étendue n°2008C5025-24), données Région Bretagne
Réalisation : Région Bretagne - Mission Ressources SIG - Janvier 2010